

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DEVE 141 Rapport Développement Durable - Communication de la Maire de Paris.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris demande qu'il lui soit donné acte de la présentation du rapport Développement Durable ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de la présentation du rapport Développement Durable, conformément au décret du 17 juin 2011.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO